

AMENDEMENT

N° 000041 .



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,  
Ensemble et République & Socialisme

## Conseil régional des 18 & 19 février 2016

Rapport CR 23-16

### Action régionale en faveur du logement. Eventualité du rattachement de l'OPIEVOY à la Région

#### Amendement

L'article unique est ainsi rédigé :

*« Mandate la présidente du Conseil régional d'Île-de-France pour diligenter l'exécution d'une étude fine et qualitative de l'état de l'ensemble du parc de l'OPIEVOY.*

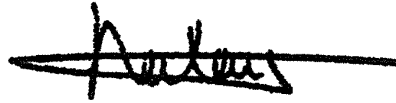
*Mandate du organiser la présidente du Conseil régional d'Île-de-France pour organiser, en collaboration étroite avec le Préfet de la région, une table ronde réunissant les acteurs suivants :*

- *Les présidents des conseils départementaux concernés,*
- *Les maires des villes concernées,*
- *La région Île-de-France,*
- *L'Etat,*
- *Les représentants des locataires,*
- *Les représentants des salariés de l'OPIEVOY »*

#### Exposé des motifs

Notre groupe considère que l'application de l'article 114 de la loi ALUR ne peut se faire sans une connaissance accrue de l'état du parc géré par l'OPIEVOY ni sans une concertation globale, orchestrée par l'Etat et la Région, de l'ensemble des acteurs concernés par ce dossier.

Il est en effet indispensable que chacun des acteurs puissent prendre connaissance des informations spécifiques à son territoire avant qu'une quelconque décision irréversible ne soit prise. La Région peut être force de proposition qui peut contribuer à sortir par le haut sur une question aussi essentielle que le logement pour le quotidien des Franciliens.



Céline MALAISÉ